



CS\_02.04.2025\_01-Finances – acceptation don

## PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

### COMITÉ SYNDICAL du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h00, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Taupont, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

#### Étaient présents :

**De l'Oust à Brocéliande** : Mesdames STRICOT Gaëlle, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, Messieurs HURTEBIZE Didier, LELIEVRE Pierrick, DE CHABANNES Alain, GUYOT Tony

**Ploërmel Communauté** : Mesdames AMIOT Marie-Noëlle, LE DEVEHAT Maryannick, Messieurs COIGNARD Ronan, Jean-Charles SENTIER.

#### Étaient absents ou excusés :

**De l'Oust à Brocéliande** : Mesdames HERRY Marie-Hélène, CHEDALEUX Sylvie, GUILLERME Gwen

**Ploërmel Communauté** : Madame RENAUDIE Hania, ayant donné pouvoir à Mme AMIOT Marie-Noëlle, Madame PRUNET Florence, Messieurs JARNO Pierre-Jean, CHASLES Yves, ARGENTIN Kévin, GORTAIS Michel

**Personnes Publiques Associées** : Monsieur BESSONNEAU Michel

Secrétaire de séance : Ronan COIGNARD

#### OBJET : Finances – acceptation don - dévolution des fonds associatifs

Lors de l'assemblée générale du 24/09/2018, le Pays Touristique de l'Oust Brocéliande avait décidé d'affecter des fonds pour des études ou des actions en lien avec le développement touristique du territoire.

Par courrier du 31 janvier, son Président, M. Philippe PLANTARD, a informé les différents EPCI adhérents que 66 000€ seraient attribués, en accord avec les différents organismes concernés, au projet de Maison Numérique du Patrimoine porté par le PETR.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur :

- L'ACCEPTATION de ce don de 66 000€ à verser sur le budget 72 000 du PETR
- L'AUTORISATION donnée à la Présidente de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.





**Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité, DÉCIDE**

- **DECIDE** de
- **AUTORISE** La Présidente à signer

Pour extrait conforme,  
le 02 avril 2025  
La Présidente,  
Gaëlle STRICOT



CS\_02.04.2025\_02- Finances – subvention Amicale du personnel

## PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE COMITÉ SYNDICAL du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h00, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Taupont, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

### Étaient présents :

**De l'Oust à Brocéliande** : Mesdames STRICOT Gaëlle, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, Messieurs HURTEBIZE Didier, LELIEVRE Pierrick, DE CHABANNES Alain, GUYOT Tony

**Ploërmel Communauté** : Mesdames AMIOT Marie-Noëlle, LE DEVEHAT Maryannick, Messieurs COIGNARD Ronan, Jean-Charles SENTIER.

### Étaient absents ou excusés :

**De l'Oust à Brocéliande** : Mesdames HERRY Marie-Hélène, CHEDALEUX Sylvie, GUILLERME Gwen

**Ploërmel Communauté** : Madame RENAUDIE Hania, ayant donné pouvoir à Mme AMIOT Marie-Noëlle, Madame PRUNET Florence, Messieurs JARNO Pierre-Jean, CHASLES Yves, ARGENTIN Kévin, GORTAIS Michel

**Personnes Publiques Associées** : Monsieur BESSONNEAU Michel

Secrétaire de séance : Ronan COIGNARD

### OBJET : FINANCES – demande de subvention-Amicale du personnel

La Présidente informe que l'amicale du personnel de L'Oust à Brocéliande Communauté a proposé aux agents du PETR de s'associer à l'amicale afin de bénéficier des différentes actions collectives et conviviales organisées par cette dernière, 5 agents du PETR ont adhéré.

Le bureau de l'amicale sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 45€ par adhérents pour l'année 2025, soit un montant de 225 €.

Cette subvention permet aux adhérents de bénéficier d'action de cohésion et favoriser le lien entre les agents.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité, DÉCIDE**

- L'attribution d'une subvention à l'amicale du personnel pour le montant de 225 € pour l'année 2025,



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 056-200050193-20250402-CS02042025\_02-DE



Pays de Ploërmel  
Cœur de Bretagne

- Autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme,  
le 02 avril 2025  
La Présidente,  
Gaëlle STRICOT







## PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE COMITÉ SYNDICAL du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h00, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à TAUPONT, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

### Étaient présents :

**De l'Oust à Brocéliande :** Mesdames STRICOT Gaëlle, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, Messieurs HURTEBIZE Didier, LELIEVRE Pierrick, DE CHABANNES Alain, GUYOT Tony

**Ploërmel Communauté :** Mesdames AMIOT Marie-Noëlle, LE DEVEHAT Maryannick, Messieurs COIGNARD Ronan, Jean-Charles SENTIER.

### Étaient absents ou excusés :

**De l'Oust à Brocéliande :** Mesdames HERRY Marie-Hélène, CHEDALEUX Sylvie, GUILLERME Gwen

**Ploërmel Communauté :** Madame RENAUDIE Hania, ayant donné pouvoir à Mme AMIOT Marie-Noëlle, Madame PRUNET Florence, Messieurs JARNO Pierre-Jean, CHASLES Yves, ARGENTIN Kévin, GORTAIS Michel

**Personnes Publiques Associées :** Monsieur BESSONNEAU Michel

Secrétaire de séance : Ronan COIGNARD

Dans le cadre de la convention de financement de l'élaboration et de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2023-2027, le PETR Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne avance intégralement les dépenses relatives à l'ingénierie et au coût de fonctionnement du service, ainsi que pour les actions. Les frais de fonctionnement de service sont revus selon le pourcentage de population sur chaque territoire.

Pour calculer le reste à charge des CC non-membres du PETR et des trois communes de Loire-Atlantique, la dotation de l'ARS est déduite du montant cumulé du coût de l'ingénierie ainsi qu'une subvention de la Région attribuée dans le cadre d'un appel à projet Starr Terr;

Les participations des Communautés de communes Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté et des 3 communes sont calculées sur la base du poids démographique (population INSEE) de chacun au regard du nombre total d'habitants sur ce territoire :



2025	% pop	Ingé et fonct	Actions	Totaux
QC	40.82	9 108	1 672	10 780
ASB	48.21	10 757	1 975	12 732
CAMOEL	1.88	419	78	497
FEREL	5.71	1 274	234	1 508
PENESTIN	3.38	754	139	893
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>22 312</b>	<b>4 096</b>	<b>26 410</b>

Le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, après en avoir délibéré à l'unanimité, VALIDE :

- **LES MONTANTS** des participations 2025 selon le tableau ci-dessus :
- **L'AUTORISATION** la Présidente à demander auprès des intercommunalités et des 3 communes le versement de ces participations.

Pour extrait conforme

Le 02 avril 2025

La Présidente

Gaëlle STRICOT





CS\_02.04.2025\_RH-04 Attribution de CIA exceptionnel

## PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE COMITÉ SYNDICAL du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h00, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Taupont, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

### Étaient présents :

**De l'Oust à Brocéliande :** Mesdames STRICOT Gaëlle, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, Messieurs HURTEBIZE Didier, LELIEVRE Pierrick, DE CHABANNES Alain, GUYOT Tony

**Ploërmel Communauté :** Mesdames AMIOT Marie-Noëlle, LE DEVEHAT Maryannick, Messieurs COIGNARD Ronan, Jean-Charles SENTIER.

### Étaient absents ou excusés :

**De l'Oust à Brocéliande :** Mesdames HERRY Marie-Hélène, CHEDALEUX Sylvie, GUILLERME Gwen

**Ploërmel Communauté :** Madame RENAUDIE Hania, ayant donné pouvoir à Mme AMIOT Marie-Noëlle, Madame PRUNET Florence, Messieurs JARNO Pierre-Jean, CHASLES Yves, ARGENTIN Kevin, GORTAIS Michel

**Personnes Publiques Associées :** Monsieur BESSONNEAU Michel

Secrétaire de séance : Ronan COIGNARD

### OBJET : RH – Attribution d'un Complément Indemnitaire exceptionnel

Les règles d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) sont fixées par la délibération n°2017-36 du 20 décembre 2017.

Cette délibération prévoit que l'investissement d'un agent dans sa manière de servir et son engagement professionnel soit pris en considération dans l'attribution du complément indemnitaire annuel.

Pour l'année 2025, il vous est proposé d'accorder, de manière exceptionnelle, une part de CIA exceptionnel pour les agents du PETR relatif à leur travail rendu pour l'année 2024.

En effet, l'implication de chaque agent, au service du PETR, au vu des changements d'organisation avec notamment la réduction du temps de direction générale (passage de 1 ETP à 0.2 ETP) nécessitant une plus grande autonomie dans l'exécution des fonctions et au vu également des conditions de travail avec un déménagement du siège social et l'occupation provisoire pendant une année d'un bureau partagé par l'ensemble de l'équipe, a demandé une adaptation, de la part de chacun. Cette reconnaissance salariale permet donc de récompenser l'ensemble du personnel et justifie l'attribution d'une prime exceptionnelle.







Ne sont concernés que les agents en activité sur toute l'année 2024, sur poste à temps complet.  
Ne sont pas concernés les agents à temps partiel sur l'année 2024.

Il vous est donc proposé d'accorder à ces agents un Complément Indemnitaire exceptionnel d'un montant maximal de 400 €.

Le Complément Indemnitaire exceptionnel ne sera pas attribué en cas de sanction disciplinaire dans l'année.

Ce Complément Indemnitaire Exceptionnel sera versé avec les salaires d'avril 2025.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité, DÉCIDE**

- **DÉCIDE LA CRÉATION** pour l'année 2025, d'un complément indemnitaire exceptionnel supplémentaire pour les agents conformément au corps de la présente délibération.
- **AUTORISE** La Présidente à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente

Pour extrait conforme, le 02 avril 2025,  
La Présidente,  
Gaëlle STRICOT,

